

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1112

présenté par

M. Meurin, M. Ballard, M. Bentz, Mme Colombier, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bordes, M. Boulogne, Mme Bouquin, M. Gery, M. Giletti, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dufosset, M. Evrard, Mme Galzy, M. Christian Girard, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, M. Gonzalez, M. Golliot, M. Bernhardt, Mme Griseti, M. Buisson, M. Bovet, M. Guittot, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, M. Le Bourgeois, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Lioret, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, M. Muller, Mme Mélin, Mme Ménaché, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Sanvert, M. Taché de la Pagerie, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu, M. Vos et M. Chavent

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	300 000 000	
Aide à l'accès au logement	0	0	
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0	
Politique de la ville	0	0	
Interventions territoriales de l'État	0	0	
TOTAUX	0	300 000 000	
SOLDE		-300 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 300 000 000 euros en AE et CP de l'action 12 – Hébergement et logement adapté du programme 177 Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.

Les crédits alloués à l'hébergement d'urgence sont crédités à hauteur de 1 248,7 M€ (AE) et 1 273,5 M€ (CP).

Une partie de ces crédits s'adressent notamment aux personnes sans domicile, aux femmes victimes de violence, et ces mesures sont bien sûr indispensables.

Toutefois, il a été constaté que « L'augmentation de la part des publics dans des situations administratives complexes (demande de titre de séjour en cours, déboutés de la demande d'asile ou de titre de séjour, notamment) et nécessitant une protection immédiate du fait de leur vulnérabilité est l'un des facteurs du recours aux places d'hôtel, leurs situations ne permettant pas de les orienter vers le logement adapté. En 2025, il est décidé le maintien des capacités d'accueil à hauteur de 203 000 places. »

Cet amendement vise donc à interroger la manière dont la France accueille les demandeurs de titres séjour, les déboutés de la demande d'asile, etc.